



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST (FLA-750)

2023-12-200

2023-12-201

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Saint-Célestin, tenue mercredi, le 20 décembre 2023 à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin).

Le mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Conseiller # 1, POSTE VACANT	Conseiller # 2, Jocelyn Proulx
Conseillère # 3, Mireille Lemay	Conseiller # 4, Mathieu Beauchamp Filion
Conseiller # 5, Tommy Richard	Conseiller # 6, François Chabot

Stéphanie Hinse, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La mairesse, Madame Sandra St-Amour-Moreau, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code Municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière signifie que l'avis de convocation a été envoyée à tous les membres du conseil par voie électronique.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2024
5. Adoption du Programme triennal en immobilisation (PTI)
6. Période de question, uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU BUDGET 2024

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*, conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux au dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Mireille Lemay, appuyé par le conseiller, Monsieur Mathieu Beauchamp Filion, et résolu à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2024 qui se résument comme suit :

REVENUS

Taxation	971 165 \$
(taxe foncière, taxe pour ordures et recyclage, taxe pour eau)	
Services municipaux	93 840 \$
(Quote-part incendie, facturation des entraides incendie, location terrain, ...)	
Imposition de droits & amendes et pénalités	60 000 \$
(redevances carrières / sablières, droits de mutation, constats d'infraction)	
Intérêts	5 000 \$
(intérêts sur placements, intérêts sur arrérages de taxes)	
Transferts	3 278 085 \$
(subventions)	

TOTAL DES REVENUS	4 408 090 \$
--------------------------	---------------------

DÉPENSES

Administration	(278 785 \$)
(Conseil municipal, administration, services juridiques et comptable, élections, ...)	
Sécurité publique	(236 400 \$)
(SQ, service incendie, SPA, ...)	
Transport	(612 705 \$)
(Voirie, CN, ...)	
Hygiène du milieu	(103 515 \$)
(Eau, ordures et recyclage, cours d'eau, ...)	



No de résolution
ou annotation

Urbanisme	(13 485 \$)
(Formation CCU, émission des permis, ...)	
Loisirs et culture	(78 985 \$)
(OTJ Saint-Célestin, bibliothèque, ...)	
Frais de financement	(205 000 \$)
(Intérêts pour emprunt temporaire – travaux rte 161 et rg Saint-Joseph)	
TOTAL DES DÉPENSES	(1 528 875 \$)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Emprunt	811 095 \$
(travaux rte 161 et rang Saint-Joseph – Règlement 2023-05)	
Affectation des réserves et du surplus cumulé	585 085 \$
(fonds réservé pour élections et surplus cumulé non-affecté)	
Réserve pour équipement / machinerie incendie	(50 000 \$)
(règlement 2023-08)	
Investissement / immobilisations	(4 230 675 \$)
(voir le plan triennal en immobilisation pour les détails)	
TOTAL DE LA CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(2 879 215 \$)

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION (PTI)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal en immobilisation 2024 – 2025 - 2026 qui se définit comme suit :

Programme triennal en immobilisations 2024 – 2025 - 2026

	2024	2025	2026
Projet aqueduc (études / travaux préliminaires)			
Financé par le fonds général	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Réfection de la route 161 et le rang Saint-Joseph			
Financé par les subventions PAVL Volet redressement, TECQ, un emprunt et le surplus cumulé non-affecté	4 098 175 \$		
Réfection de la caserne			
Financé par la subvention PRABAM	75 000 \$		
Habits de pompiers (casque, manteau, pantalon, bottes, cagoule, ...)			
Financé par le fonds général	7 500 \$		
Total annuel	4 230 675 \$	100 000 \$	100 000 \$

ADOPTÉ

6. PERIODE DE QUESTIONS

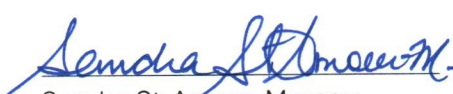
Les citoyens présents sont invités à poser leurs questions qui concernent uniquement les sujets à l'ordre du jour.

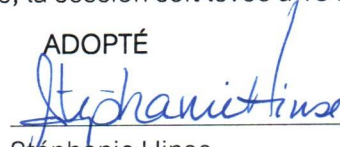
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par le conseiller, Monsieur Tommy Richard, et résolu à l'unanimité :

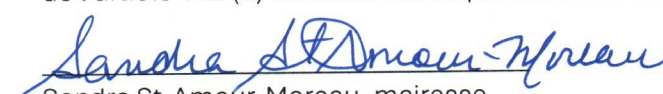
QUE l'ordre du jour ayant été épuisé, la session soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉ


Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse


Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sandra St-Amour-Moreau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et décide de ne pas exercer mon droit de veto


Sandra St-Amour-Moreau, mairesse